

Délibération n°D20240122

Rapporteur : Gérald TRAPY

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX NEUF DÉCEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 12/12/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

| | | | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|-------------------|
| ABSENTS EXCUSÉS : | Eric PROLA | a donné délégation à | Charles MARBOT |
| | Marie-Hélène SCOTTI | a donné délégation à | Marie-Lise POTRON |
| | Christine FRANCOIS | a donné délégation à | Fabien RUET |
| | Jacqueline SIMONNET | a donné délégation à | Hélène LHEMANN |

ABSENTS : Marc LETURGIE, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE 12 BOULEVARD BEAUSOLEIL A L'ASSOCIATION LA CROIX ROUGE

VU les articles L. 2122-22 et suivants et L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 1582, 1583 et 1593 du Code civil ;

VU l'avis de valeur des Domaines en date du 18 septembre 2019 rendu pour une superficie de 733 m² ;

VU le renouvellement de demande d'avis de valeur des Domaines en date du 30 octobre 2024, resté à ce jour sans réponse ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 9 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, la Ville met à disposition une partie de la parcelle DK 774 située 12 boulevard Beausoleil au profit de l'association Croix Rouge dans le cadre de son activité caritative ;

CONSIDÉRANT qu'en son temps, il avait été proposé à l'association de faire l'acquisition de cette portion de parcelle, nouvellement cadastrée DK 813 de 177m² ;

CONSIDÉRANT que le dossier de cession n'avait jamais abouti ;

CONSIDÉRANT que ce dossier a récemment été relancé par la nouvelle équipe de l'association, et que les deux parties sont tombées d'accord pour un prix de vente de cette parcelle à hauteur de 2 600 € pour une superficie de 177 m² soit 24 % de la surface évaluée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE CÉDER** la parcelle communale située 12 boulevard Beausoleil, cadastrée DK 813 pour 177m² au profit de l'association CROIX ROUGE (ou toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de désigner), pour son antenne locale de BERGERAC, pour le prix de 2 600 € TTC ;
- **DE DIRE** que la totalité des frais relatifs à l'opération (notamment ceux d'une étude géotechnique si elle s'avère nécessaire) sera prise en charge par l'association CROIX ROUGE ;

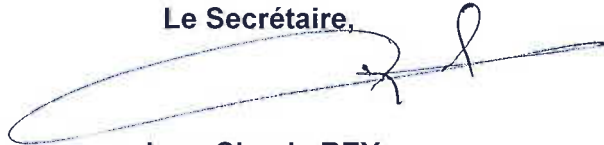
- **DE DÉSIGNER** l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour représenter les intérêts de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de l'acte et de toutes les servitudes y afférentes.

Adopté par 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI (pouvoir), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 19/12/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **23 DEC. 2024**
et de l'affichage en date du **23 DEC. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Jean-Claude REY



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD